

TARIF D'UTILISATION DES RÉSEAUX (TURPE 5)

FO demande à la Ministre de l'Énergie de rejeter le projet de la Commission de Régulation de l'Énergie

Le Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE) a examiné ce jour la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) fixant le tarif d'utilisation du réseau de distribution (TURPE 5 dans le domaine de tension HTA BT) pour une période de 4 ans. Il a donné un avis majoritairement défavorable à cette délibération.

FO s'est opposé au projet soumis au CSE qui est totalement inacceptable et se félicite de la position du Conseil Supérieur de l'Énergie.

En effet, le TURPE 5 ne permet pas à Enedis de répondre aux exigences de la loi de transition énergétique, alors que l'entreprise va devoir faire face à l'intégration des énergies renouvelables, à 7 millions de points de charges de véhicules électriques et s'adapter à de nouvelles pratiques (auto consommation, stockage ou effacement).

Il fragilise la situation d'Enedis, quelques mois après que la CRE ait imposé le changement de nom absurde et coûteux d'ERDF. Les exigences de la CRE en termes de performances opérationnelles et de charges d'exploitation conduiraient, en effet, à des suppressions d'emplois inacceptables mais aussi à des réductions d'investissements affaiblissant l'entreprise par rapport aux collectivités locales. FO s'interroge d'ailleurs pour savoir si ce n'est pas là le but réellement poursuivi.

FO s'oppose donc résolument à ce tarif de distribution qui représente à la fois la remise en cause du service public et une violente attaque contre des personnels qui ne ménagent pourtant pas leurs efforts pour rendre à la Nation un service public de qualité.

FO rappelle d'ailleurs que ces exigences de la CRE sont d'autant plus choquantes que le tarif de distribution est l'un des plus compétitifs d'Europe, moitié moins cher que les homologues allemands pour un client résidentiel ! L'attitude de la CRE est donc totalement idéologique.

FO demande en conséquence à la Ministre Mme Royal de prendre en considération l'avis majoritaire du CSE et de s'opposer à la délibération votée par la CRE.

FO revendique que ce débat soit repris sur des bases prenant réellement en compte les besoins du service public de distribution et les exigences des personnels.

Le service public est l'une des valeurs fondamentales de la Nation.

**En cette période difficile,
il doit être encore plus défendu et garanti par les plus hautes autorités de l'Etat.**